

Prairie inondable



Les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

MC 3



Description:

Il s'agit d'une nouvelle méthode ciblée. Elle incite les agriculteurs à réserver une surface de prairie temporairement inondable ou engorgée en eau lors d'évènements pluvieux importants. Cet engorgement ainsi que la vidange peuvent être facilités par un aménagement hydraulique ou par une configuration favorable du relief. L'engorgement en eau des parcelles est évidemment temporaire et compatible avec la vocation agricole du terrain inondable.

Objectif:

Cette méthode a pour objectif principal la création de biotopes rares et intéressants que sont les prairies inondables. Elle contribue par ailleurs à:

- la protection de la qualité des eaux par l'interdiction d'usage d'intrants et de produits phytosanitaires
- la limitation des phénomènes de ruissellement érosif et de débordement de cours d'eau en aval du terrain inondable

Cahier des charges:

- Avis d'expert requis (méthode ciblée)
- Submersion temporaire de la surface et/ou vidange favorisée par un aménagement hydraulique végétalisé ou par une levée de terre (si nécessaire)
- Date et modalité d'exploitation (fauche ou pâturage) précisées dans l'avis d'expert. Si fauche, récolte et ramassage du foin
- Pas de fertilisants ni amendements dans la zone inondable et à moins de 6 m
- Produits phytosanitaires interdits (sauf traitement localisé contre chardons et rumex, avec un produits sélectif)
- Sauf justification dans l'avis d'expert, est interdit tout travail de drainage, curage des fossés, remblai ou tout travail de nature à perturber l'inondation du terrain

Montant:

Paiement annuel de 200 €/ha

Information complémentaire:

Principes de base des MAEC

- Engagements > bonnes pratiques agricoles
- Démarche volontaire et engagement pour 5 ans (année civile: début au 1er janvier)
- Accessible à tous les producteurs dont le siège d'exploitation est situé en Belgique
- Tenue d'un registre d'exploitation